

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Débat d'orientations budgétaires pour 2025

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/03/2025

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/03/2025

---

**Numéro de l'acte :** 2025-03-24-D218 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-257302257-20250324-2025-03-24-D218-DE

---

**Date de décision :** 24/03/2025

**Acte transmis par :** Laurent PERRIER

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

**SYNDICAT MIXTE DES ISLETTES**  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de mars, convoqué par lettre du 10 mars 2025 adressée à chacun de ses membres, le Comité Syndical s'est réuni entièrement par visioconférence, conformément aux dispositions de l'article 7bis des statuts, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, Président du Syndicat Mixte.

Le Comité Syndical est composé de six membres en exercice.

A l'ouverture de la séance, à 9 heures 00 :

sont présents : Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Monsieur Pascal BAUDIN, Monsieur Christian GRANGE, Monsieur Olivier THEVENET.

sont absentes : Madame Nathalie FURBEYRE, Madame Sophie VERNEY.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant, le Comité Syndical délibère.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur Olivier THEVENET.

Le nombre de votants est de quatre (4).

La décision est prise à l'unanimité.

## **Objet : Débat d'orientations budgétaires pour 2025.**

Le Président expose au Comité Syndical les orientations possibles du budget du Syndicat Mixte des Islettes pour l'année 2025, à partir des prévisions de résultats du projet de Compte administratif pour 2024 et de la synthèse de la dette et son profil d'extinction global.

Sont également évoqués les enjeux budgétaires du Syndicat, au regard notamment, des perspectives de développement de l'urbanisation de Valmeinier 1800 et de diversification de l'habitat touristique en cohérence avec les besoins d'équipement et de modernisation du domaine skiable (programme de construction envisagé sur la zone de la Saussette et projet d'extension de l'Hôtel des Carrettes), ainsi que la gestion des engagements financiers pris dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Islettes et de la Maison de Valmeinier et de l'espace culturel à vocation polyvalente.

S'agissant de la Maison de Valmeinier, des travaux de remise en état et d'amélioration de certains espaces et locaux sont envisagés pour un budget global d'opération de 350 000 € HT (420 000 € TTC).

Il est rappelé que le Syndicat ne dispose pas de personnel propre et a recours à un agent de la Direction des Finances, du Pilotage de gestion et des Affaires Juridiques du Département de la Savoie, sous la forme d'une activité accessoire à une activité principale, pour exercer les fonctions d'assistant administratif et financier dudit Syndicat Mixte, pour une indemnité forfaitaire annuelle brute de 1 170,81 €.

### **LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré**

- Vu l'exposé du Président,
- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles du Livre III de sa deuxième partie, du Livre III de sa troisième partie, des Livres II et VII de sa cinquième partie,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte approuvés par délibérations de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de Valmeinier du 8 novembre 1996, et notamment leurs articles 7 et 9,
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 1997 portant création du Syndicat Mixte des Islettes,
- Vu la délibération du Comité Syndical du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif pour 2024 du Syndicat Mixte des Islettes,
- Vu le projet de compte administratif du Syndicat Mixte des Islettes pour l'exercice 2024,
- Vu les éléments fournis par le Président,

**décide**

**Article unique** : de donner acte au Président de la communication du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025, les engagements pluriannuels existants ou envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le Comité Syndical a ainsi débattu des orientations budgétaires du Syndicat Mixte des Islettes pour 2025.

Fait et délibéré en visioconférence,  
Le 24 mars 2025.

Le Président,

Christian GRANGE.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.